

Projet de collaboration entre l'UNESCO (Programme du droit à l'éducation) et la Fondation Chizzolini

Titre du projet	Appuyer le suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation à travers la mise à jour de l'Observatoire sur le droit à l'éducation et le développement de l'Atlas du droit à l'éducation des filles et des femmes
Durée :	2 an (<i>à confirmer</i>)

Contexte:

Le droit à l'éducation est au cœur de la mission de l'UNESCO. Afin de garantir la réalisation du droit à l'éducation, l'UNESCO s'efforce de le promouvoir et veille à sa mise en œuvre au niveau des pays à travers :

- le suivi de la mise en œuvre des instruments normatifs de l'UNESCO ;
- la soumission aux organes des droits de l'homme des Nations Unies de rapports sur l'état du droit à l'éducation au niveau national ;
- la gestion de l'Observatoire sur le droit à l'éducation et de l'Atlas du droit à l'éducation des filles et des femmes ;
- la revue et l'analyse des cadres juridiques et politiques nationaux au regard des obligations internationales en lien avec le droit à l'éducation
- le soutien aux Etats dans le mise en place de cadres nationaux basés sur les droits
- et la sensibilisation aux principes du droit à l'éducation par des recherches et études sur les enjeux et questions clé.

Objectif:

Le projet de collaboration a pour objectif d'appuyer le travail de l'UNESCO en matière de suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation. Cet appui se concrétisera par la participation au développement et à la mise à jour d'outils de suivi en ligne développés par l'UNESCO selon les modalités suivantes : la Fondation Chizzolini appuiera l'UNESCO dans la recherche des textes juridiques nationaux liés au droit à l'éducation des filles et des femmes pour l'Atlas pour un certain nombre de pays à définir. En parallèle, la Fondation appuiera l'UNESCO dans la mise à jours des profils pays dans l'Observatoire sur le droit à l'éducation, notamment en complétant la recherche des textes juridiques déjà menée pour les profils pays de l'Atlas, par une recherche des politiques éducatives et d'autres informations relative à l'éducation qui relève de sources institutionnelles et officielles.

Justification:

A travers [l'Observatoire en ligne](#), l'UNESCO fournit une synthèse des cadres et mesures juridiques et politiques éducatifs adoptées dans ses 193 États membres, sous forme de profils pays, afin de suivre la mise en œuvre du droit à l'éducation. De plus, l'Observatoire est une source unique de plus de 1 300 documents nationaux, notamment des constitutions, des lois et des politiques éducatives. En tant que tel, l'Observatoire aide à faire le suivi du droit à l'éducation dans les États Membres en collectant et en diffusant des informations sur la manière dont les États garantissent le droit à l'éducation pour renforcer la transparence et la reddition de comptes. Il facilite également la recherche et l'évaluation des politiques, informe les citoyens et les gouvernements de leurs droits et devoirs en matière d'éducation et encourage la coopération régionale et internationale. L'Observatoire constitue un outil essentiel pour divers acteurs, notamment les agences spécialisées des Nations Unies, les programmes et organismes de défense des droits de l'homme, les fonctionnaires gouvernementaux, les ministères de l'éducation, la société civile et les organisations non gouvernementales, des juristes, des pédagogues, des étudiants et des chercheurs, des journalistes et la communauté internationale en générale.

Au-delà de cet outil, l'UNESCO a lancé très récemment un [Atlas du droit à l'éducation des filles et des femmes \('Son Atlas'\)](#) dans le cadre de l'initiative *Son éducation, notre futur*. Conçu comme un outil de suivi et de plaidoyer, il vise à améliorer les connaissances du public en matière de constitutions, législations et réglementations nationales relatives aux droits des filles et des femmes à l'éducation, ainsi qu'à permettre un meilleur suivi de l'évolution des cadres normatifs nationaux. L'Atlas utilise actuellement 12 indicateurs pour mesurer la situation des cadres juridiques nationaux au regard du droit des filles et des femmes à l'éducation. Si la première version inclut des informations et des données sur tous les États membres de l'UNESCO et de l'ONU pour les trois premiers indicateurs et sur un certain nombre de pays pour les autres indicateurs, l'objectif est de traiter tous les pays. Sur la base des données collectées et des informations, l'Atlas sera complété et régulièrement mis à jour jusqu'en 2030, échéance fixée pour la réalisation de [l'Objectif de développement durable 4](#).

Méthodologie

La Fondation Chizzolini prendra en charge la compilation de textes juridiques et politiques et l'identification d'informations pertinentes à travers une recherche documentaire. Deux guides de recherche préparés par l'UNESCO (un pour l'Atlas et un pour l'Observatoire) seront partagés avec la Fondation afin d'indiquer en détail la méthodologie (les sources pour la recherche et les informations requises).

Financement

La Fondation Chizzolini examine les possibilités de financement pour appuyer le travail de recherche, d'analyse, de mise à jour et de développement de ces deux outils en ligne, à hauteur de 10.000 euros.

